

Veillez patienter, le webinaire va bientôt commencer

Boostez **votre** **expertise**

en **protection** **sociale** **!**



L'e-Rdv
de la protection
sociale



NET-ENTREPRISES·FR | Les Comités régionaux

Gérer les affiliations aux contrats complémentaires



**L'e-Rdv
de la protection
sociale**



CTIP, France Assureurs, Mutualité Française : qui sommes-nous ?



La gestion des contrats complémentaires – focus sur l’affiliation



Fiche de paramétrage, signalement SADV et Compte-rendu métiers : quels apports pour le déclarant ?



Synthèse sur le processus d’affiliation aux contrats des OC



DSN-FPOC : un allié pour fiabiliser vos données OC





CTIP, France Assureurs,
Mutualité Française : qui
sommes-nous ?

Jean-Marc CELLIER



**L'e-Rdv
de la protection
sociale**

CTIP – FA – FNMF - Qui sommes-nous ?

Nos trois fédérations regroupent :

- les Institutions de Prévoyance relevant du CTIP,
- les Sociétés d'assurance relevant de France Assureurs,
- les Mutuelles relevant de la Mutualité française

Ces organismes sont désignés sous le terme d' « Organismes Complémentaires » (OC) ou « organismes de Prévoyance » dans la norme Neodes

3 types de contrats gérés par les OC :

Prévoyance, complémentaire Santé et Retraite Supplémentaire

CTIP – FA – FNMF - Qui sommes-nous ?

Le CTIP, France Assureurs et la Mutualité Française sont membres du GIP-MDS et à ce titre :

➤ **Représentent les OC :**

- défense de leurs intérêts
- expression de besoins
- échanges avec les éditeurs et leurs déclarants

➤ **Sont chargés de :**

la rédaction des consignes déclaratives

l'élaboration et le maintien des normes connexes à la DSN :

- la fiche de paramétrage (FPOC)
- le Compte-rendu métier (CRM)

➤ **Mettent à disposition un outil de contrôle dédié aux données OC :**

DSN-FPOC <https://dsn-fpoc.fr/>



La gestion des contrats complémentaires avec la DSN – Focus sur la gestion des affiliations

Fiche de paramétrage, signalement SADV et compte-rendu métiers : quels apports pour le déclarant ?

Circé KROUCH



**L'e-Rdv
de la protection
sociale**

La gestion des contrats complémentaires avec la DSN – Focus sur la gestion des affiliations

La DSN permet à un déclarant / tiers-déclarant d'effectuer la gestion des contrats collectifs signés par l'entreprise déclarée.

La norme permet à ce jour notamment :

- la gestion de l'affiliation des salariés aux différents contrats complémentaires,
- la déclaration des éléments de rémunération et d'activité ainsi que
- la déclaration et le paiement des cotisations sociales attendues dans le cadre de ces contrats.

Ce webinaire est l'occasion de faire un focus particulier sur la gestion des affiliations au travers du dispositif DSN ainsi que sur les actions à mener lors de l'embauche effective d'un individu par un employeur :

- la fiche de paramétrage : le socle de l'affiliation
- le SADV pour initialiser l'affiliation de l'individu aux contrats complémentaires
- la DSN mensuelle : pour la gestion au fil de l'eau des modifications relatives à l'affiliation et à la gestion de la vie du contrat
- le CRM OC : pour confirmer la bonne affiliation de l'individu ou signaler des incohérences qui l'empêchent

La Fiche de Paramétrage OC

- ❑ La fiche de paramétrage DSN OC contient les données nécessaires au déclarant pour :
 - **affilier les salariés de l'entreprise aux contrats OC dans son système de paie**
 - calculer les cotisations OC de chaque salarié et de son ou ses établissements (le cas échéant)
 - produire des DSN comportant toutes les données requises pour leur traitement par les OC, et éventuellement contrôler leur contenu à l'aide d'une solution offerte par les fédérations

- ❑ Son format unifié (XML) est directement exploitable par les éditeurs :
 - pour aider le déclarant à effectuer le paramétrage de son logiciel de paie (listes déroulantes des valeurs possibles ...), et éviter les erreurs de saisie ou les incohérences
 - pour effectuer des contrôles plus ou moins étendus, de la simple identification des contrats jusqu'à la vérification des paramètres de calcul ou d'affiliation

La Fiche de Paramétrage OC

Un déclarant peut accéder à sa ou ses fiches de paramétrage OC, au format natif XML ou au format imprimable PDF :

- en mode manuel, via le tableau de bord du point de dépôt DSN (services complémentaires → accéder aux fiches de paramétrage)
- en mode API / MtoM (automatisé par son logiciel), par deux services dédiés (recherche et téléchargement, cf. guide d'utilisation de l'API disponible sur DSN-info)

La récupération d'une fiche de paramétrage OC :

- est automatique pour les entreprises déclarant elles-mêmes en DSN
- impose, pour les tiers-déclarants, le dépôt préalable de déclarations DSN de test permettant d'initialiser les liens déclarant / déclaré

Un dispositif permettant d'informer automatiquement les déclarants de la mise à disposition de fiches nouvelles ou mises à jour est disponible sur Net-entreprises

Le signalement d'amorçage des données variables (SADV) 1/3

Signalement ayant pour vocation à transmettre les informations susceptibles d'avoir un impact sur la couverture des droits des salariés, utilisé par :

La DGFIP, pour retourner avec un CRM le taux personnalisé de prélèvement à la source d'un individu

Les Organismes Complémentaires (OC) et leurs délégataires de gestion (DG), pour initier le processus d'affiliation à leurs contrats

Les natures de l'événement déclencheur du signalement **reçues par les OC** sont :

01 - Embauche effective de l'individu

02 - Mutation de l'individu sans rupture du contrat de travail

03 - Fin de dispense d'affiliation

04 - Changement des paramètres salarié du contrat collectif prévoyance, santé complémentaire, retraite supplémentaire

05 - Transmission de l'ensemble d'une population à affilier à un nouveau contrat



Signalement d'amorçage des données variables (SADV) 2/3

En traitant le SADV, l'organisme complémentaire ou son délégataire peut **anticiper l'affiliation** de l'individu

Avant la réception de la DSN mensuelle, il est en mesure de :

Contacteur l'individu pour qu'il complète les éléments le concernant (situation familiale, situation administrative, RIB, déclaration de bénéficiaires, ...) selon les modalités de communication de chaque gestionnaire (courrier, mail, autre)

Optimiser le service rendu à l'individu (puisque'il a connaissance de son existence) en offrant au plus tôt :

Une gestion des droits accélérée quelles que soient les garanties

La délivrance au plus tôt de la carte de tiers-payant

L'accès à certaines prestations ou services proposés par les organismes complémentaires ou leurs délégataires de gestion

Signalement d'amorçage des données variables (SADV) 3/3

Composition de la DSN pour les OC

On retrouve **toujours**,

les données du contrat collectif,
de l'individu,
du contrat de travail,
de l'affiliation au contrat collectif

Eventuellement,

les ayants droits,
l'ancienneté,
le lieu de travail
motif de suspension de l'exécution
du contrat de travail (cas par
exemple de chômage intempérie
dès le 1er jour d'embauche)

Blocs	Cardinalités
06 Entreprise	1,1
11 Etablissement	1,1
15 Adhésion Prévoyance	1,*
30 Individu	1,1
40 Contrat	1,*
65 Autre suspension de l'exécution du contrat	0,1
70 Affiliation Prévoyance	1,*
73 Ayant-droit	0,*
86 Ancienneté	0,*
85 Lieu de travail ou établissement utilisateur	0,*



Bénéfices à traiter les signalements d'événement

Signalement d'amorçage des données variables (SADV)

Nature de l'évènement	Bénéfices pour le déclarant et l'assuré	Bénéfices pour l'OC ou son DG
01 = Embauche effective de l'individu	<p>Les droits à prestations de l'assuré sont ouverts au plus vite</p> <p>La prise en compte des entrées en paye est anticipée et réduit la charge de travail en fin de mois</p>	<p>La prise en compte des nouvelles affiliations est faite sans délai et pouvoir lisser davantage cette charge participe à fournir un meilleur service au client</p> <p>Le gestionnaire OC/DG est en mesure de traiter plus rapidement les différents signalements concernant ces nouveaux affiliés (arrêt de travail, fin de contrat)</p>
Autres natures : 02, 03, 04 et 05	Mêmes bénéfices pour le déclarant et l'assuré	Mêmes bénéfices pour l'OC ou son DG



Pour les déclarants et les tiers-déclarants

IMPORTANT :

- Le service Topaze utilisé actuellement pour la récupération du taux PAS personnalisé sera fermé en décembre 2024.
- Le SADV devient l'unique possibilité de récupérer ce taux
- Le SADV est un signalement d'évènement déclaré une seule fois et adressé à tous les organismes destinataires
- La transmission du SADV au « fil de l'eau » permet de lisser la charge du gestionnaire de paie pendant le mois (ce qui est fait n'est plus à faire en fin de mois pour la paie et la DSN 😊)

Gestion de l'affiliation au fil de l'eau via la mensuelle

Si des changements interviennent après l'envoi du SADV, les modifications pourront être déclarées via la DSN mensuelle, à l'instar d'un changement d'option, qui pourra avoir des conséquences sur la cotisation de l'individu à son contrat complémentaire

Le Compte-Rendu Métier (CRM) des OC

Le CRM permet aux OC de rendre compte au déclarant de la réception et du traitement de la DSN (Mensuelle ou signalement). Son format (XML) est partagé par l'ensemble des OC.

Un déclarant peut accéder à son CRM, au format natif XML ou au format PDF :

- en mode manuel, via le tableau de bord du point de dépôt DSN (transmission aux organismes → accéder aux bilans complémentaires)
- en mode API / MtoM (automatisé par le logiciel)

Le CRM retourné peut être synthétique ou détaillé

Dans le cadre d'un flux SADV, le CRM produit par l'OC viendra confirmer la prise en compte ou non de l'affiliation du salarié nouvellement embauché.

Le contact du salarié par l'OC qui intervient ensuite pour préciser les conditions d'affiliation, peut engendrer la production d'un nouveau CRM permettant la communication des informations de paramétrage à modifier par le déclarant le cas échéant.



Le Compte-Rendu Métier (CRM) des OC

Pour chaque retour métier produit dans le CRM peuvent être décrits :

- le type de retour (erreur bloquante ou information non bloquante),
- Le libellé descriptif du retour,
- la donnée ayant « déclenché » le retour (rubrique, valeur),
- les données de « contexte » du retour (données descriptives du salarié concerné, de son contrat de travail, de son affiliation ...),
- la criticité du retour,
- les données corrigées ou attendues (dans le cas de données absentes).

Codification

Le code retour métier est codifié sous la forme « SXXXNN », avec S = E (Erreur) ou I (Information), XXX = domaine du retour, incluant un domaine EVT pour les événements détectés dans la déclaration. Par exemple :

- EADH02 Référence Contrat de l'adhésion erronée
- Et spécifiquement pour les événements d'affiliation :

EEVT01	Nouvelle affiliation rejetée
IEVT02	Nouvelle affiliation détectée
IEVT10	Nouvelle affiliation confirmée
EEVT11	Nouvelle affiliation rejetée pour dispense d'affiliation



Synthèse sur le processus d'affiliation aux contrats complémentaires

Jean-Marc CELLIER



**L'e-Rdv
de la protection
sociale**

Cartographie des process

Du SADV à l'affiliation – cartographie des process

1 L'EMPLOYEUR

- 1.1 Signature contrat(s) collectif(s)
- 1.2 Informe l'assuré des contrats/garanties disponibles
- 1.3 L'employeur informe le déclarant ou tiers-déclarant du choix de l'assuré (l'employeur est responsable de la validation de la dispense)

2 LE DECLARANT ou LE TIERS DECLARANT

- 2.1 Le déclarant ou tiers-déclarant envoie le SADV = transmission du SADV à l'OC

3 L'ASSURE

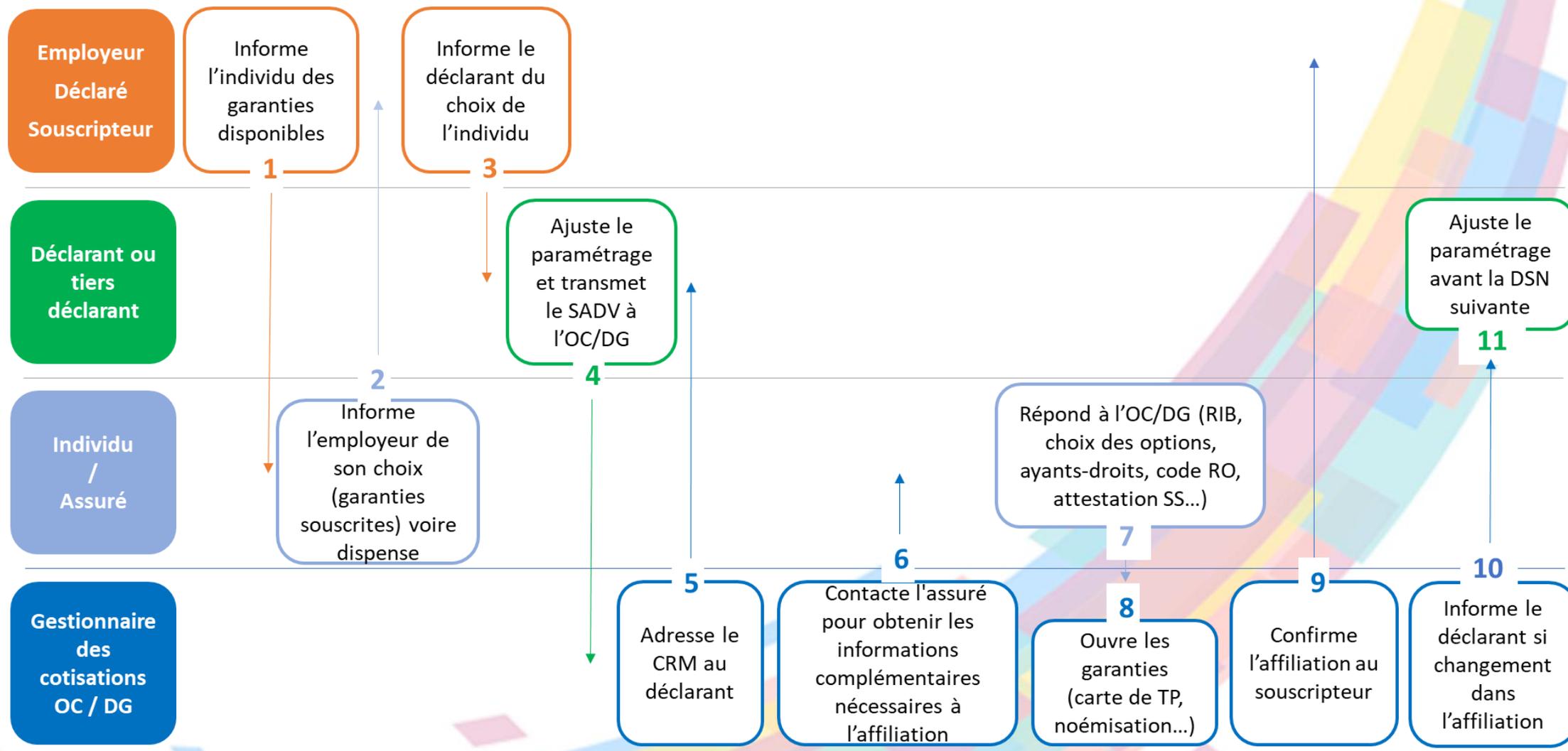
- 3.1 Accord voire choix garantie (voire aussi dispense d'affiliation + éventuellement options fonction des possibilités)
- 3.2 Informe l'employeur de son accord et de son choix
- 3.3 Réponse à l'OC (transmission RIB, choix éventuel des options, info ayants droits le cas échéant, etc.)

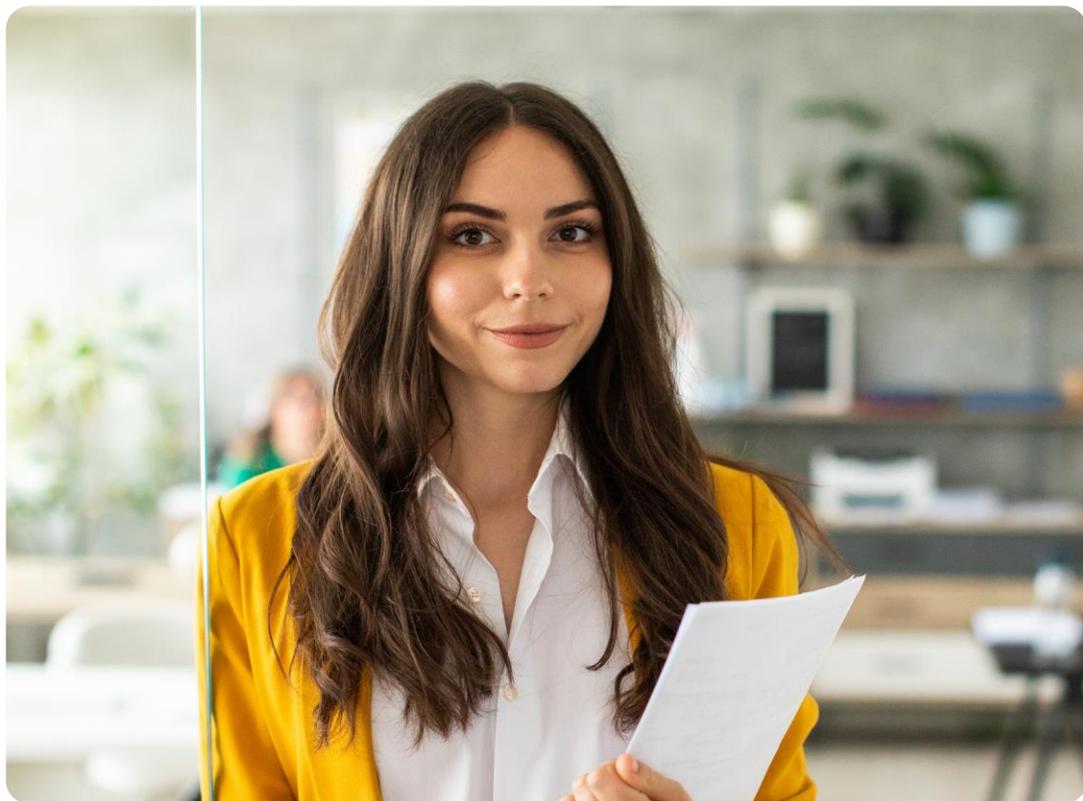
4 L'ORGANISME COMPLEMENTAIRE (OC)

- 4.1 Emission des FP OC vers le déclarant ou le tiers-déclarant
- 4.2 Mise à disposition des CRM auprès du déclarant ou du tiers-déclarant
- 4.3 Contacte l'assuré pour infos et demandes complémentaires
- 4.4 Dans le cas où la gestion de la dispense d'affiliation est déléguée à l'OC par l'employeur, celui-ci doit en informer l'employeur sitôt le choix de l'assuré connu
- 4.5 Flux retour confirmation affiliation (ou de dispense le cas échéant) vers l'employeur
- 4.6 Ouverture service (émission de la carte TP, droits prévoyance, droits retraite supplémentaire, etc.)



Cartographie des process





DSN-FPOC – un allié pour fiabiliser vos données OC

Quentin LIE



L'e-Rdv
de la protection
sociale

DSN-FPOC – une application orientée qualité

Commun aux 3 fédérations OC (CTIP, France Assureurs et Mutualité Française), l'outil de contrôle DSN-FPOC est mis gracieusement depuis février 2018 à la disposition des déclarants, tiers-déclarants et éditeurs.

Objectif de l'outil :

- Garantir, avant dépôt de la DSN, la qualité des données Prévoyance, Santé complémentaire et Retraite supplémentaire destinées aux OC (contrôle à la source).

Modalités d'installation :

- Utilisation sur poste de travail, directement par le gestionnaire de paie ou par l'intermédiaire du logiciel de paie

Présentation générale

Mode de fonctionnement:

- Les données déclarées sont confrontées automatiquement au contenu de la ou des fiches disponibles pour l'entreprise et l'établissement déclaré.

Cet outil

- Contrôle la conformité des fiches de paramétrage utilisées par les déclarants
- Contrôle la validité des données OC utilisées dans la DSN à partir de la ou des fiches de paramétrage (XML) concernées avant transmission sur le point de dépôt.
- Le cas échéant, propose des contrôles spécifiques OC

Présentation générale

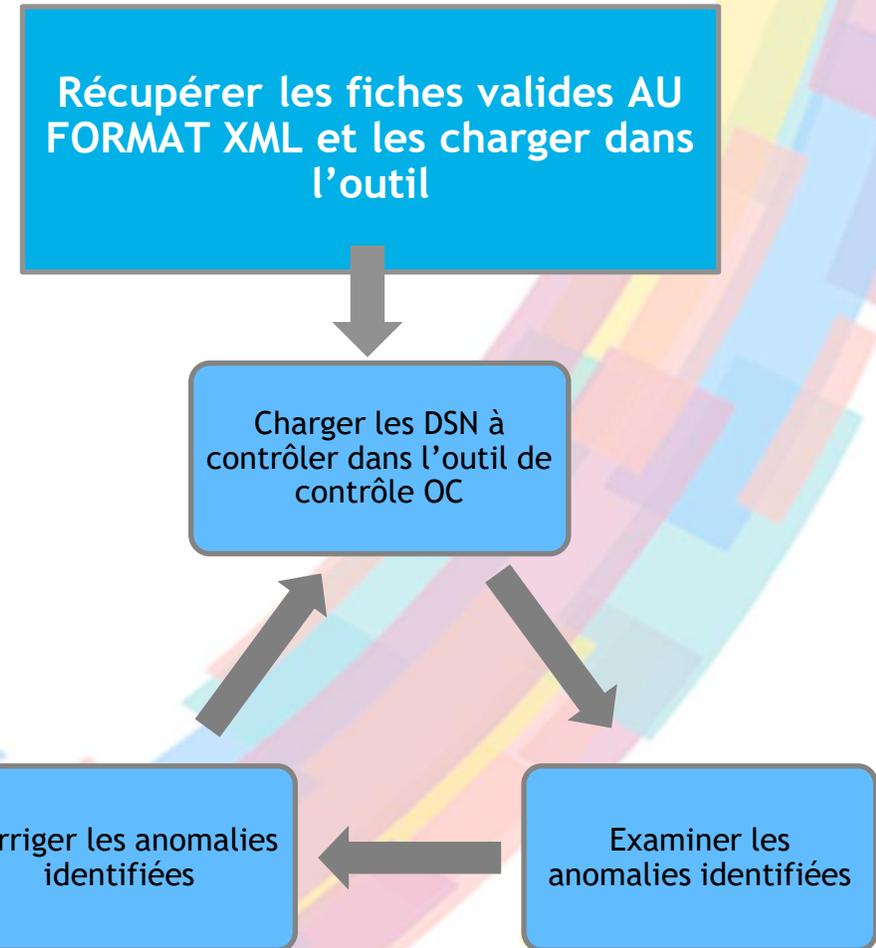
Une installation en quelques clics !

- 1 • Télécharger l'outil de contrôle
- 2 • Installer l'outil de contrôle
- 3 • Désigner le répertoire contenant les fiches de paramétrage

- ❑ L'outil se charge de détecter / analyser les fiches disponibles sur ce répertoire, de contrôler leur contenu
- ❑ Pour chaque producteur de fiche (OC ou Délégué), l'outil retient seulement la dernière fiche valide et prend en compte les dates de validité des paramètres contrat.

- 4 • Contrôler la DSN

DSN-FPOC dans le parcours du déclarant



Contrôles effectués

Les contrôles sont effectués au regard des données de la fiche de paramétrage OC et de la norme Neodes :

- présence des données DSN demandées dans la fiche,
- absence de données DSN non demandées dans la fiche,
- conformité des valeurs déclarées en DSN avec celles de la fiche.

Contrôles effectués

Les données contrôlées sont les suivantes :

- adhésions (blocs 15) : code OC, code délégataire, référence contrat
- affiliations (blocs 70) : code option, code population, conditions d'affiliation (selon les « critères salarié » de la fiche), nombres d'ayants-droit (selon les « conditions tarifaires » de la FP), ...
- bases assujetties (blocs 78 et 79) : conformité avec chacune des données demandées dans la fiche pour le contrat, l'option et la population concernée
- cotisations individuelles (blocs 81) : limité aux cas de formules de cotisation sur tranches de rémunération
- cotisations établissement (blocs 82)

Pour aller plus loin

Plus d'informations sur toutes les fonctionnalités de l'outil disponibles sur le site <https://dsn-fpoc.fr/>

Lien direct vers le guide utilisateur : <https://dsn-fpoc.fr/DSN-FPOC-V24R01.pdf>

Questions – Réponses



Pour ce qui concerne les autres processus de gestion en DSN pour les OC (gestion des cotisations par exemple) n'hésitez pas à consulter les documents mis à disposition sur le stand

Merci pour votre participation

Contacts :

Les questions techniques relatives à l'utilisation de l'outil DSN-FPOC et aux bilans produits, peuvent être adressées par messagerie à support@dsn-fpoc.fr

Les questions plus générales sur la DSN et les OC :

- Institutions de prévoyance : dsn@ctip.asso.fr
- Mutuelles : svp.dsn@mutualite.fr
- Sociétés d'assurance : dsn@sintia.fr

